

ATELIER DE LANCEMENT DE LA COLLECTE DES DONNEES POUR L'ELABORATION DES RAPPORTS ITIE

COMPTE RENDU

Par ST ITIE-RDC.

En date du 15 Avril 2022, dans la salle Bukavu de l'Hôtel Pullman Grand Karavia, s'est tenue à Lubumbashi dans la Province du Haut-Katanga, sur invitation du ST de l'ITIE-RDC, une réunion de sensibilisation des parties déclarantes en vue de la collecte des données pour la production des rapports ITIE.

I. DES PRESENCES

Cette réunion a connu la participation de toutes parties prenantes dont le Gouverneur de Province du Haut-Katanga, de l'administration provinciale, des entreprises, des coopératives et des membres des OSC dont la liste de présences en annexe du présent compte rendu.

II. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est mieux indiqué dans le programme des travaux lequel a été distribué aux parties prenantes. (Voir programme en annexe).

III. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

Après une brève présentation du programme du jour, le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC a circonscrit l'objet de cette activité dont le lancement des travaux par l'Autorité Provinciale prend cours ce jour dans la perspective de l'élaboration des rapports ITIE 2020 – 2021.

Prenant la parole, le Gouverneur de province, tout en souhaitant la bienvenue à tous les participants dans la capitale cuprifère, a procédé à l'ouverture solennelle des travaux et a pris l'engagement d'accompagner l'ITIE-RDC dans le processus de collecte des données pour l'élaboration des différents rapports ITIE.

Le CN a tenu à brosser en quelques mots la quintessence des activités en présentant la chaîne des valeurs et ce, à l'intention de l'autorité Provinciale à la suite de la décision du Comité Exécutif d'intégrer les secteurs minier artisanal et forestier dans le périmètre de déclaration ITIE. Après ce mot, les parties prenantes ont été invitées pour une photo de famille.

Revenant sur la chaîne de valeurs, le Coordonnateur National fait un exposé qui s'articule sur les points ci-après :

1. ITIE et la chaîne de valeur des I.E;
2. Rapports à produire en 2022;
3. Différentes sources d'informations;
4. Données attendues;
5. Outils de collecte et mécanisme de fiabilisation des données;
6. Prochaines étapes.

Avant d'aborder les divers points, le Coordonnateur National a tenu à rappeler à l'assistance le contexte de l'organisation de ses assises dont l'objectif poursuivi est la sensibilisation des parties prenantes à la déclaration des informations à l'ITIE-RDC pour la production des rapports ITIE tant pour les exercices 2020 et 2021 que pour l'élargissement du périmètre ITIE au secteur minier artisanal et forestier ainsi que sur l'évaluation des dépenses sociales et environnementales.

Ayant présenté l'ITIE ainsi que sa Norme dont le document fait partie intégrante de ce compte-rendu, le Coordonnateur a décrit la chaîne de valeurs des industries extractives partant du principe que toutes les ressources naturelles sont gérées pour le compte et dans l'intérêt de la population qui en est le propriétaire. Il a ensuite expliqué chaque maillon de ladite chaîne en mettant un accent particulier sur certains points tels la publication des contrats, l'octroi des licences, la production, la collecte des revenus et leur répartition, les dépenses économiques et sociales jusqu'à l'impact et résultats.

Poursuivant son exposé, le Coordonnateur National a fait savoir que la finalité de cet exercice vise l'élaboration de divers rapports ITIE à la fin de cette année 2022 à savoir :

- 1) Rapport ITIE 2020-2021 (cadrage et conciliation)
- 2) Rapport ITIE sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle par filière (CuCoZn, 3T & Or et Diamant)
- 3) Rapport ITIE sur le secteur forestier et
- 4) Rapport ITIE sur le niveau d'exécution par les entreprises de leurs obligations sociales et environnementales.

En ce qui concerne les sources d'informations, il a souligné la nécessité pour les parties déclarantes tant du pouvoir central et de ses démembrements, des régies financières, des entreprises publiques que celles privées à réfléchir profondément afin d'identifier les sources pertinentes.

Abordant la question des données que doit contenir un rapport ITIE, il indique à cet effet le caractère que doivent revêtir ces données : la fiabilité, l'exhaustivité et l'actualité, outre le fait que les parties déclarantes sont encouragées à la divulgation systématique conformément à la Norme ITIE. C'est ainsi qu'il a proposé que le Ministère de l'environnement, à l'instar du CAMI pour les droits miniers, affiche les coordonnées relatives aux concessions forestières.

S'agissant de l'intégration de l'exploitation minière artisanale dans le périmètre ITIE, le Coordonnateur National a invité les parties prenantes à identifier les acteurs dans ce secteur ainsi que toutes les informations requises pour le rapportage ITIE en précisant que, selon certaines sources, le secteur artisanal constitue le 2^{ème} producteur de cobalt en RDC. Il souligne qu'il y a lieu de bien comprendre le contexte de l'exploitation minière artisanale afin de dégager une photographie réelle du secteur. Il insiste sur le fait que la production et la collecte des revenus dans ce secteur présentent de gros défis. Pour ce faire, le Coordonnateur National invite ainsi les divers services de l'Etat intervenant dans la chaîne de valeurs à présenter à tour de rôle, les informations attendues dans le cadre de cet exercice.

Présentation de SAEMAPE

Le Directeur Général de SAEMAPE a exposé sur son Etablissement technique créé par le Décret de 2017 qui travaille en collaboration avec les autres services et structures de l'Etat dans le secteur de l'artisanat minier tant du point de vue du Code minier que du Règlement minier. Sur le plan technique, le SAEMAPE encadre les exploitants artisanaux en fournissant quelques statistiques au niveau du Katanga qui renseignent 450 coopératives minières, 26 dépôts, 7 entités de traitement, 99 Zones d'exploitation artisanale et 45 sites de fait (sites installés sur le périmètre d'un titulaire d'un titre minier valide et suivant l'article 30 du Code minier, le SAEMAPE examine le cas en collaboration avec le titulaire des titres miniers en donnant des avis techniques).

Mot du Directeur Provincial du CAMI/Katanga

Quant au Directeur du CAMI, son intervention s'est articulé sur deux points :

- a) Ce que la loi a prévu
- b) La pratique sur terrain.
- c) Les défis avec l'intégration de l'EMAPE

Il signale que l'objectif initial du législateur est la création d'une classe moyenne. Il constate qu'à ce jour, il n'en est pas ainsi. Il a présenté l'accès à l'exploitation artisanale, l'institution des zones d'exploitation, les différents intervenants dans le secteur et à ce niveau, le CAMI intervient enfin de la chaîne. Il invite les participants à une réflexion. Il indique que, sur toutes les 99 ZEA instituées, une seule est viable. Il précise que, dans la pratique, les ZEA se retrouvent sur des périmètres des titulaires concédés avec l'envahissement de ces périmètres par des exploitants artisanaux, ce qu'on appelle « sites tolérés » tandis que d'autres sont considérés comme « sites non tolérés » car violant les droits de propriété des titulaires et cela n'encourage pas le climat des affaires. Devant cette situation, le CAMI est accusé à tort d'être à la base de l'attribution de tous les espaces. S'agissant des défis relevés, il en énumère la non maîtrise des flux migratoires dans l'exploitation artisanale, la fiscalité et la répartition des revenus issus de l'EMAPE, l'accès à l'EMAPE avec la présence des expatriés dans les ZEA.

Mot de la Division Provinciale des mines

Le Chef de Division a décrit le rôle de la Division dans le secteur de l'EMAPE en veillant sur la traçabilité des produits miniers en collaboration avec le SAEMAPE.

La CTCPM

Prenant la parole, le Coordonnateur de CTCPM a présenté un bref historique de son service depuis 1978 avec comme rôle principal la coordination de toutes les informations issues des services de l'Etat, des entreprises, des coopératives dans le cadre de la production, de la commercialisation et des statistiques qui sont centralisées par la CTCPM.

Il signale qu'il est un service spécialisé du Ministère des mines et constitue le point focal pour le ministère dans la publication de tous les contrats en collaboration avec l'ITIE. Il évoque les difficultés rencontrées lors de la collecte des statistiques du point de vue exhaustivité, de normes ou standard utilisés, statistiques au niveau de l'artisanat.

Le Coordonnateur National a remercié tous les intervenants du côté étatique et invite les acteurs du secteur de l'exploitation artisanale, de la société civile à prendre la parole.

Des débats

Un intervenant des OSC a voulu avoir des précisions auprès du SAEMAPE en termes de fiabilité des ZEA pour comprendre le paiement issu de l'exploitation sur des périmètres des industriels par les creuseurs.

Un autre intervenant a posé également des questions au SAEMAPE et aux entreprises publiques notamment la vente des remblais par les industriels à des Boss qui les acheminent vers les entités de traitement, quel sort donné à ces activités ?

Sur la traçabilité des minerais, un intervenant a voulu se rassurer sur les produits issus des sites en désordre au Chef de Division des mines. S'agissant de SAEMAPE, il fustige l'absence des agents de son service qui doivent donner des statistiques sur terrain pour une bonne analyse par les OSC.

Pour recadrer les échanges, le CN invite les participants à faire des suggestions constructives et à apporter une proposition concrète.

Une participante estime que la solution pour l'EMAPE est la certification des ZEA ou des sites d'exploitation. Elle indique que, par manque de sites, il est difficile d'avoir une traçabilité, de déterminer l'origine des produits au vu des documents délivrés par les services étatiques.

Un autre participant relève des problèmes d'ordre environnemental et social des exploitants artisanaux qui ne sont pas pris en compte. D'où, il insiste sur la nécessité de mettre en place des dispositifs de financement en faveur des exploitants.

Etant donné que des questions ont été posées par les participants, le Coordonnateur National a donné la parole aux services de l'Etat pour une suite.

Le DG de SAEMAPE a répondu en insistant sur la nécessité de rendre le secteur de l'EMAPE aux congolais pour instituer la classe moyenne. Pour la CTCPM, il a été signalé que l'activité de l'EMAPE ne concerne pas seulement le cuivre et le cobalt, il englobe aussi les autres filières Diamant, 3T & or. Quant à la présence des agents sur terrain, malgré l'immensité du pays, un effort est fourni pour une présence sur site pour collecter les statistiques.

Quant au CAMI, il est revenu sur les éléments légaux sur les paiements prévus par la loi dans le cadre de l'exploitation artisanale et sur la traçabilité des produits, il signale qu'il existe des services attitrés de l'Etat habilités.

Pour ce faire, le Chef de Division Provinciale des mines fait remarquer qu'en ce qui concerne la traçabilité, son rôle est d'encadrer et de contrer toute fraude minière, surtout des produits artisanaux. Pour ce qui est des remblais, la situation relève des entreprises elles-mêmes car la Division est seule à délivrer les documents y afférents pour le transport des produits d'un site à un autre en identifiant leur origine.

Enfin, le Coordonnateur de CTCPM a invité les participants à une réflexion par rapport à l'exploitation minière artisanale en vue de contrôler ce secteur par des sociétés congolaises qui ont des liquidités susceptibles de relancer l'exploitation industrielle en difficulté.

En conclusion, le Coordonnateur National de l'ITIIE-RDC a insisté sur les informations attendues dans le cadre de l'ITIIE en revenant sur la présentation de la chaîne d'approvisionnement faite par SAEMAPE. Pour lui, cet exercice concerne la prise d'un cliché actuel de l'exploitation minière artisanale en identifiant tous les acteurs, sans oublier que ce secteur regorge des défis immenses. A l'issue de cette activité, un rapport sera élaboré à cet effet en vue d'améliorer la gouvernance.

Enfin, il a conclu son exposé en présentant les prochaines étapes qui consistent en (i) la sensibilisation des parties déclarantes qui doivent s'engager à fournir les informations requises sous le format exigé, (ii) la formation sur le logiciel T/SL et les formulaires de déclaration, (iii) la collecte des données, (iv) l'élaboration des Rapports de cadrage (ITIE RDC 2020-2021, forestier, artisanat minier), (v) l'élaboration des rapports (ITIE RDC 2020-2021, secteur forestier, artisanat minier, dépenses sociales et environnementales), (vi) la publication desdits Rapports ITIE et (vii) le lancement du débat public sur les rapports publiés.

Il insiste sur les informations à divulguer, sur la qualité des données ou la fiabilité notamment pour l'artisanat minier et d'obtenir un complément d'informations auprès des différentes sources telles le SAEMAPE, le CAMI, les Divisions provinciales des mines et autres services, en les invitant à accompagner l'ITIE dans ce travail.

Commencée à 11h15', la réunion a pris fin à 13h43'.

Le Rapporteur



Kaoul MUSAU M.

Expert